

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE134822021**

**Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 20 juin 2013

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

M. Lionel Perez  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

#### Vice-présidents

M. Patrick Martin  
Ville de Westmount

Mme Chantal Rouleau  
Arrondissement de Rivière-des-Praires –  
Pointe-aux-Trembles

#### Membres

M. Daniel Bélanger  
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-St-Luc

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Pierre Gagnier  
Arrondissement d'Achutes-Cartierville

Mme Ginette Marotte  
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin  
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin  
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Montréal, le 12 juin 2013

M. Michael Applebaum  
Maire  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE134822021, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission relativement à un contrat à être accordé à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/ principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*ORIGINAL SIGNÉ*

Lionel Perez  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

Marie-Pierre Rouette  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE134822021 .....	5
Conclusion .....	7

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus:

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **Mandat SMCE134822021**

**Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat: 6 959 920,98 \$ + incidences: 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.**

À sa séance du 29 mai 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1134822021. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de réalisation de travaux supérieur à 2 M\$ présentant une seule soumission conforme;*

Le 5 juin 2013, les élus membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE134822021 qui lui avait été confié. Ces derniers ont rencontré les représentants de la Direction des infrastructures qui ont répondu à leurs questions.

Les responsables du dossier ont d'abord rappelé que, suite à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats du 15 août 2012 de ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 6334 (dossier 1121246010), la Direction des infrastructures a décidé de scinder l'appel d'offres initial en deux contrats distincts, c'est-à-dire le présent contrat qui vise la reconstruction des infrastructures d'eau et un contrat subséquent qui concernera les travaux d'aménagement de la Place du Canada.

Les responsables du dossier ont ensuite fait valoir que le présent contrat concerne la réhabilitation et le remplacement des conduites d'eau et d'égout principales et secondaires dans les rues Metcalfe et de la Cathédrale. Ils ont expliqué que ces dernières ont atteint un âge avancé : la conduite principale présente, pour sa part, un historique de fuites important. Par ailleurs, une partie du contrat vise la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, le remplacement de l'éclairage de rue ainsi que la relocalisation de certains feux de circulation.

L'appel d'offres a été lancé le 25 février 2013 et a été maintenu sur le marché pour une période de 24 jours. Au cours de cette période, un addenda a été émis afin d'apporter des modifications à la formule de soumission. Des sept preneurs du cahier des charges,

un seul a déposé une offre. Les motifs de désistement invoqués sont variables : deux ont invoqué être des sous-traitants, un autre a indiqué que la période d'appel d'offres ne lui convenait pas et un autre a indiqué avoir plusieurs soumissions à déposer le même jour. Les autres n'ont pas motivé les raisons de leur désistement.

La soumission de l'adjudicataire présente un léger écart – favorable à la Ville – de 2,6% par rapport à l'estimation réalisée par les professionnels de la Division de l'économie de la construction. Les responsables du dossier ont, par ailleurs, tenu à souligner que l'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers depuis le 3 mai 2013.

Les élus membres de la commission ont tout d'abord salué la justesse de l'estimation réalisée par les professionnels internes. Plusieurs membres ont, par ailleurs, exprimé leurs réserves quant au choix de combiner la réfection des conduites aux autres travaux prévus dans l'appel d'offres. Les responsables du dossier ont alors fait valoir que les travaux situés au centre-ville comportent leur lot de contraintes notamment à l'égard de la circulation et de la signalisation. Ainsi, il était plus opportun, dans le cas présent, d'avoir un entrepreneur général qui agit comme seul maître d'œuvre puisque ceci permet à la Ville de déployer ses efforts de manière simultanée et ce, de sorte à éviter les séquences multiples de chantier lesquelles posent d'importants désagréments – de même qu'une certaine incompréhension – chez les citoyens.

Les membres de la commission conviennent également que le contexte actuel, notamment les certifications requises de l'Autorité des marchés financiers, peut avoir un impact négatif sur la concurrence et permet d'expliquer la présence d'un seul soumissionnaire pour cet appel d'offres. Les commissaires ont toutefois observé qu'il serait pertinent d'envisager d'autres solutions afin de maximiser la concurrence notamment par le biais de démarches approfondies de recherches auprès des détenteurs du cahier des charges s'étant désistés ou encore en scindant les appels d'offres en plusieurs lots.

Enfin, les membres sont d'avis que le détail de l'usage prévu des contingences aurait pu être davantage explicité lors de la présentation effectuée par les responsables du dossier.

En conséquence, les membres de la commission émettent le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond au critère établi par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de réalisation de travaux supérieur à 2 M\$ présentant une seule soumission conforme;*

*Considérant la prise en compte des recommandations de la commission émises le 15 août 2012 suite à l'étude du mandat SMCE121246010;*

*Considérant l'obtention de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de conclure ce contrat avec l'adjudicataire recommandé, et ce, conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE134822021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.